

Parcours linguistique réglementaire vers le niveau A1 - OFII

Information fournie
par :
Région Grand Est,
missions Carif-Oref

Date de mise à jour : 28/06/2019 | Identifiant OffreInfo : 01_GE71787

Objectifs, programme, validation de la formation

Objectifs

Exclusivement réservé au public OFII, ce dispositif s'inscrit dans un cadre réglementaire, sous couvert d'un marché public (n° 190001) de 34 lots répartis sur tout le territoire national et ultra marin (hors Mayotte). Conformément au cahier des clauses particulières (CCP) le régissant, chaque organisme de formation linguistique retenu doit proposer aux bénéficiaires, en fonction de leur profil, de leur niveau et de leurs besoins, un parcours de progression linguistique visant l'atteinte du niveau A1 du CECRL et permettant de progresser vers le A2/B1 oral. L'objectif général des parcours est l'acquisition de l'autonomie dans les apprentissages et la maîtrise de la langue française.

Public visé :

- Primo-arrivants signataires d'un CAI/CIR (5 ans)
- Primo-arrivants étrangers ayant vocation à s'installer durablement sur le territoire français, signataires d'un CAI/CIR (5 ans).

Validation :

Attestation de suivi de formation et proposition de passage d'examen (certification A1)

Programme de la formation

Parcours linguistique prescrit aux signataires CIR par l'OFII en lien avec le CECRL pour répondre aux besoins du public en matière d'intégration par la langue. Les parcours se déclinent de la façon suivante :

- Présentiel pour 80 % du temps
- Mise en situation pour 20 % du temps
- Approche numérique inclusive
- Acquisition de compétences communicatives au service de thématiques relevant de la sphère publique, pratique et professionnelle

Validation et sanction

attestation de suivi ou de présence

Type de formation

Non certifiante

Sortie

Métiers visés

Code Rome

Durée, rythme, financement

Modalités pédagogiques

Durée

600 heures en centre, 0 heures en entreprise

Conventionnement : Non

Financier(s)

Etat - Autre

Conditions de prises en charge

Le passage d'un test de compétences linguistiques de niveau A1 est pris en charge par l'OFII à l'issue du parcours linguistique réglementaire pour chaque bénéficiaire ayant réussi le parcours A1. A la demande de l'intéressé, cette inscription peut ég

Conditions d'accès

Public(s)

Modalités de recrutement et d'admission

Niveau d'entrée : Bac + 5 et plus

Conditions spécifiques et prérequis

- Un parcours de 600 h pour le public non scolarisé, non lecteur non scripteur dans sa langue maternelle ou non communicant, de niveau < A1.1, à l'entrée, - Un parcours de 400 h pour le public peu scolarisé dans sa langue maternelle et ayant des compétences à l'oral proche du niveau A1, de niveau A1.1 oral à l'entrée, - Un parcours de 200 h pour le public scolarisé de façon significative dans sa langue maternelle, dont les compétences à l'oral et à l'écrit restent à consolider, de niveau A1.1 à l'entrée, - Un parcours de 100 h pour le public scolarisé de façon significative dans sa langue maternelle, communicant à l'oral dont les compétences à l'écrit restent à généraliser, de niveau A1 - à l'entrée

Modalités d'accès

Lieu de réalisation de l'action

formation entièrement présentielle

Adresse

4 Rue Julian Grimau
10100 - Romilly-sur-Seine

Responsable :

Téléphone fixe :

Contacteur l'organisme

Contacts

Contact sur la formation

Responsable : Fabrice ADAMI

Téléphone fixe : 0608918280

fax :

Site web :

Contacteur l'organisme

Contacteur l'organisme formateur

PHEDRA

SIRET: 82157872100028

Responsable : ADAMI

Téléphone fixe : 0608918280

Site web :

Contacteur l'organisme

Période prévisibles de déroulement des sessions

du 01/03/2019 au 31/12/2021

débutant le : 01/03/2019

Adresse d'inscription

4 Rue Julian Grimau

10100 - Romilly-sur-Seine

Etat du recrutement : Information non disponible

Modalités : Entrées/sorties permanentes

Organisme responsable

PHEDRA

SIRET : 82157872100028

Adresse

153 Rue André Bisiaux

54320 - Maxéville

Téléphone fixe : 0383403815

Contactez l'organisme